



HEATING Assistance

Protection optimale pour seulement 85,92 €/an soit 7,16 €/mois

Dépannage d'urgence à domicile en cas de problème de chauffage ou d'eau chaude

Chauffage

Eau chaude

- ✓ Assistance immédiate **24/24 et 7/7**.
- ✓ Un professionnel de notre réseau de partenaires certifiés vient à votre secours dans les 24 heures
- ✓ Le professionnel examine le problème et procède aux réparations provisoires.
- ✓ Nous prenons en charge l'**intervention à hauteur de 400 €** (dont maximum 50 € de pièces de rechange).
- ✓ Nous n'intervenons pas lorsque le problème existait déjà auparavant, s'il s'agit d'une réparation définitive ou si la situation ne requiert pas d'intervention d'urgence.
- ✓ Pas de franchise à payer, ni frais de déplacement.

Les produits Assistance sont distribués par Electrabel SA, pour Inter Partner Assistance SA

En cas de souscription, le contrat est conclu avec Inter Partner Assistance S.A; Inter Partner Assistance S.A. est l'assureur de ce produit d'assurance et gère, par sa succursale belge (BNB n°0487), Boulevard du Régent 7 à 1000 Bruxelles, les garanties et services couverts.

Inter Partner Assistance S.A., membre du groupe AXA, est une compagnie d'assurance française agréée par ACPR avec le siège social situé au 8-10 rue Paul Vaillant Couturier, 92240 Malakoff, France, et immatriculée sous le numéro 316 139 500 (RCS Nanterre), pour laquelle ENGIE Electrabel s.a., avenue Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403.170.701, RPM Bruxelles, intervient en qualité d'agent d'assurances. Ce produit est soumis au droit belge. Ce produit a une durée de 1 an, avec reconductions tacites pour des périodes de 1 an et possibilité de résiliation moyennant un préavis envoyé 3 mois avant le terme du contrat.



HEATING Assistance

Goed beschermd voor 85,92 €/jaar ofwel 7,16 €/maand

J'agis
avec
ENGIE

Ce que nous faisons pour vous

Ce que nous ne faisons pas

CHAUFFAGE

Panne de chauffage central
(température intérieure
désagréable ; norme =
18 °C - 24 °C)

- + Constater l'origine du problème et déterminer le mode de réparation
- + Si possible, redémarrer le chauffage central
- + Remplacer de petites pièces si elles sont disponibles (pour un maximum de 50 €)

- Réparation définitive
- Remplacer des pièces importantes qui ne sont pas disponibles immédiatement

Fuite sur une conduite
du chauffage central

- + Évacuer l'eau
- + Fermer le robinet
- + Boucher provisoirement la fuite

- Réparation définitive

Problème au niveau du
chauffe-eau et du système
d'eau chaude (plus d'eau
chaude dans la salle de bains)

- + Constater l'origine du problème et déterminer le mode de réparation
- + Si possible, redémarrer le chauffe-eau
- + Remplacer de petites pièces si elles sont disponibles (pour un maximum de 50 €)

- Remplacer des pièces importantes qui ne sont pas disponibles immédiatement



POUR PLUS D'INFORMATIONS CONSULTEZ LES
[CONDITIONS GÉNÉRALES ET LA FICHE PRODUIT](#)
(IPID) [ICI](#). ASSUREZ-VOUS DE VÉRIFIER CES ÉLÉ-
MENTS AVANT DE SIGNER VOTRE CONTRAT.



[https://www.engie.be/fr/chauffage-
assistance/assistance-domicile/
conditions-et-fiches-produits/](https://www.engie.be/fr/chauffage-assistance/assistance-domicile/conditions-et-fiches-produits/)

En cas de plainte, nous vous invitons à contacter le Service Clients d'ENGIE :
Par téléphone : 078 35 33 34 - Par e-mail : home@engie.com - Par courrier :
ENGIE, Boulevard Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles.

La solution ne vous convient pas ? Vous pouvez, dans ce cas, contacter
l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles ou
via <https://www.ombudsman-insurance.be/fr/contact-ombudsman>